



Procès-verbal
de la cérémonie d'assermentation
des autorités communales de Sainte-Croix
pour la législature 2016-2021
le mardi 17 mai 2016 à 19h30

Les autorités communales ont été régulièrement convoquées le 20 avril 2016 à la cérémonie d'assermentation à la salle communale de Sainte-Croix.

Conformément aux art. 83 à 92 LC, l'**ordre du jour** est le suivant :

Sous la présidence de M. le Préfet Etienne Roy

1. Assermentation du Conseil communal
2. Assermentation de la Municipalité
3. Nomination du président¹ du Conseil communal
4. Nomination du secrétaire du Conseil communal

Sous la présidence du président du Conseil communal nouvellement nommé.

5. Nomination du bureau, soit :
 - a) 1^{er} et 2^e vice-présidents
 - b) 1^{er} et 2^e scrutateurs
 - c) 1^{er} et 2^e scrutateurs suppléants

Nomination de la délégation désignée pour la législature 2016-2021

6. Délégation au Conseil intercommunal de l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson ACRG (8 membres)

Nomination des commissions désignées pour la législature 2016-2021

7. Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux
8. Commission ventes et achats de terrain, et urbanisme
9. Divers

¹ Toute désignation de personne, de statuts, de fonction ou de profession utilisée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

M. le Préfet ouvre la séance à 19h34. Il confie à Stéphane Mermod le soin de fonctionner comme secrétaire provisoire et désigne Claudine Gaillard et Jean-Samuel Py comme scrutateurs provisoires.

M. le Préfet annonce que, par arrêté du 7 octobre 2015, le Conseil d'Etat a convoqué les électeurs des communes pour le renouvellement de leurs autorités pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021. Il constate qu'aucun recours n'a été déposé à ce jour, et qu'il peut dès lors procéder à l'assermentation des conseillers communaux et des cinq municipaux.

1. Assermentation du Conseil communal

Après avoir fait lever l'assemblée, **M. le Préfet** donne lecture du texte de l'assermentation.

Citation

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Fin de citation

A l'appel de son nom, chaque conseillère et conseiller prête serment en levant la main droite et en prononçant les paroles suivantes : « Je le promets ».

52 conseillers sont présents.

M. le Préfet déclare ensuite les conseillers présents régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal pour la législature allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

3 conseillers sont excusés :

- Pour le groupe socialiste : René Allenbach et Eric Chambettaz
- Pour le groupe PLR : Anthony Joseph.

Ces personnes seront assermentées lors de la première séance du Conseil communal.

2. Assermentation de la Municipalité

M. le Préfet invite les membres de la Municipalité à s'avancer. Il demande à M. le Syndic Franklin Thévenaz de lui donner l'assurance que MM. les nouveaux Municipaux ne sont ni conjoints ni parents l'un avec l'autre, ni avec le secrétaire municipal, ni avec le boursier municipal, conformément aux art. 48 et 50 à 52 LC. Ce que lui assure M. le Syndic.

M. le Préfet donne lecture du texte de l'assermentation.

Citation

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux

et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

Fin de citation

M. le Syndic et MM. les Municipaux prêtent serment en levant la main droite et en disant : « Je le promets ».

M. le Préfet déclare ensuite les municipaux régulièrement installés en qualité de membres de la Municipalité pour la législature allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021. Il félicite les membres des autorités pour les différentes fonctions qu'ils acceptent de remplir et pour leur engagement en faveur de la collectivité. M. le Préfet invite l'assemblée à s'asseoir.

3. Nomination du président du Conseil communal

M. le Préfet rappelle que le président et le secrétaire du Conseil communal sont nommés au vote à bulletin secret (art. 89 LC), l'élection tacite étant désormais possible conformément à l'art. 11 al. 3 LC.

M. le Préfet demande s'il y a des propositions.

Jean-Bruno Wettstein présente Laurence Varela (PLR) comme présidente du Conseil communal pour la prochaine législature. Laurence Varela se déclare candidate.

Constatant qu'il n'y a qu'une seule candidature, **M. le Préfet** demande si un membre sollicite le vote à bulletin secret ; ce qui n'est pas le cas.

Mme Laurence Varela est nommée tacitement présidente du Conseil communal.

M. le Préfet félicite Laurence Varela de son élection en qualité de première citoyenne de la Commune et lui donne l'assurance de son soutien en cas de besoin.

4. Nomination du secrétaire du Conseil communal

M. Pierre-Alain Gerber présente la candidature de Stéphane Mermod comme secrétaire du Conseil communal pour la prochaine législature. Stéphane Mermod se déclare candidat.

Constatant qu'il n'y a qu'une seule candidature, **M. le Préfet** demande si un membre sollicite le vote à bulletin secret ; ce qui n'est pas le cas.

M. Stéphane Mermod est nommé tacitement secrétaire du Conseil communal.

M. le Préfet félicite Stéphane Mermod de son élection et lui donne l'assurance de son soutien en cas de besoin.

Après relecture du procès-verbal d'installation par le secrétaire, celui-ci est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Le préfet :

Etienne Roy

Le secrétaire :


Stéphane Mermod



M. le Préfet prend la parole.

Au terme de cette première partie de la cérémonie d'installation, il félicite à nouveau les élus. M. le Préfet souhaite les rendre attentifs aux relations entre exécutif et législatif. Il met en évidence l'importance du respect, de l'écoute et de la transparence. Principes qui doivent par ailleurs également prévaloir entre les autorités et la population. Constatant que le législateur ne peut pas prévoir tous les cas de figure, M. le Préfet remarque dès lors que le droit a des limites que le bon sens et les relations de confiance peuvent combler.

M. le Préfet relève ensuite que de nombreuses problématiques (pompiers, police, distribution d'eau, épuration, écoles, notamment) sont gérées par des associations intercommunales. Il souhaite que les futurs délégués de l'association dont fait partie la Commune de Sainte-Croix s'engagent de manière identique à ce qu'ils font dans la Commune.

M. le Préfet termine en évoquant le dossier de l'aménagement du territoire, qui occupera l'énergie des autorités lors de la nouvelle législature, non sans souligner que cette problématique dépasse largement les frontières communales puisqu'elle traite de l'habitat, de l'emploi, de la mobilité, du paysage, du patrimoine bâti et naturel, et du maintien d'un environnement sain. Il rappelle que ce dossier est mené par l'Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV) et que la Municipalité suit ce travail et tiendra informé le Conseil communal de son évolution pour que ce dernier puisse se prononcer sur le rendu final.

M. le Syndic prend la parole.

Au nom de la Municipalité, il félicite et remercie les élus de la nouvelle législature, car il s'agit d'une charge publique qui peut s'avérer lourde et expose à la critique. M. le Syndic souligne ensuite que les électeurs ont exprimé leur confiance en les élisant, ce qui implique une responsabilité juridique et morale de faire au mieux de leur conscience. Il invite les élus à joindre les efforts dans une ambiance et un climat de travail harmonieux, car les forces et talents de tous sont nécessaires pour la collectivité. M. le Syndic se réjouit de voir que les choses évoluent « plutôt bien » dans notre Commune, car il y a des projets et des réalisations, qui marquent une volonté d'aller de l'avant et d'imaginer un futur où chacun se sentira bien et trouvera sa place. Il annonce que la nouvelle Municipalité a d'ores et déjà procédé à la répartition des dicastères et se mettra au travail dès la fin du mois pour élaborer le programme de législature 2016-2021, en invitant les conseillers à partager leur idées. Il informe qu'il sera pris officiellement congé de celles et ceux qui ne continueront pas dans la nouvelle législature lors de la dernière séance du Conseil communal le 27 juin prochain.

M. le Préfet cède ensuite la présidence de la séance à Laurence Varela, en sa qualité de présidente nouvellement nommée.



Mme la Présidente remercie le préfet pour la conduite de la cérémonie d'assermentation. Elle félicite les municipaux et les conseillers communaux pour leur engagement politique et, remerciant l'assemblée pour sa confiance, souhaite que les débats soient fructueux et sereins. Mme la Présidente salue la presse et les personnes présentes dans la tribune.

5. Nomination du bureau pour 2016-2017

En vertu du contrat de législature signée le 2 mai 2016, les différents groupes politiques présentent les candidats suivants :

a. 1^{er} et 2^e vice-présidents

Pour le groupe socialiste, **Sylvain Fasola** présente la candidature Pierre-Alain Gerber en qualité de 1^{er} vice-président. Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.

M. Pierre-Alain Gerber est nommé tacitement 1^{er} vice-président. Celui-ci remercie l'assemblée de sa confiance.

Pour le groupe UDC, **M. Yvan Pahud** présente la candidature M. Laurent Buchs comme 2^e vice-président. Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.

M. Laurent Buchs est nommé tacitement 2^e vice-président.

b. 1^{er} et 2^e scrutateurs

Pour le groupe PLR, **Jean-Bruno Wettstein** présente la candidature de Jean-Philippe Favre comme 1^{er} scrutateur.

Pour le groupe socialiste, **M. Pierre-Alain Gerber** présente la candidature de Jean-Samuel Py comme 2^e scrutateur.

Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.

M. Jean-Philippe Favre et **M. Jean-Samuel Py** sont nommés tacitement scrutateurs.

c. 1^{er} et 2^e scrutateurs suppléants

Pour le groupe PLR, **Jean-Bruno Wettstein** présente la candidature de Dionisio Baptista comme 1^{er} scrutateur suppléant.

Pour le groupe socialiste, **M. Pierre-Alain Gerber** présente la candidature de Thierry Luthringer comme 2^e scrutateur suppléant.

Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.

M. Dionisio Baptista et **M. Thierry Luthringer** sont nommés tacitement scrutateurs suppléants.

Désignation de la délégation désignée pour la législature 2016-2021

6. Délégation au Conseil intercommunal de l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson ACRG (8 membres)

Sont présentés comme candidats :

Pour le groupe socialiste : MM. Michel Bahrami, Marcel Cloux, Pierre-Alain Gerber et Jean-Yves Tinembart.

Pour le groupe PLR : MM. Olivier Troyon et Alain Junod.

Pour le groupe UDC : MM. Patrick Jeanmonod et Tristan Merminod.

Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.

Ils sont nommés tacitement.

Nomination des commissions désignées pour la législature 2016-2021

7. Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux

Sont présentés comme candidats :

Pour le groupe socialiste : Mme Elfriede Tanneberger et MM. Antonio Buyo et Jean Bietry.

Pour le groupe PLR : Mme Rachel Gueissaz et M. Thierry Dumoulin.

Pour le groupe UDC : MM. Jean-René Marguet et Michael Mollet.

Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.

Ils sont nommés tacitement.

8. Commission ventes et achats de terrain, et urbanisme

Sont présentés comme candidats à la commission en qualité de membre :

Pour le groupe socialiste : MM. Pierre-Alain Gerber et Reinhard Scholz.

Pour le groupe PLR : MM. Thierry Dumoulin et Jean-Bruno Wettstein.

Pour le groupe UDC : MM. Michel Giret et Alain Bonnevaux.

Sont présentés comme candidats à la commission en qualité de suppléant :

Pour le groupe socialiste : M. Hugues Gander.

Pour le groupe PLR : M. Olivier Troyon.

Pour le groupe UDC : M. Laurent Buchs.

Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.

Ils sont nommés tacitement.

Le groupe socialiste annonce qu'il présentera la candidature de M. Eric Chambettaz lors du premier conseil de la législature pour compléter la commission.

9. Divers

Mme la Présidente rappelle la sortie du Conseil communal le 28 mai prochain. Donnant rendez-vous le 24 octobre 2016 pour la première séance de la nouvelle législature, elle invite ensuite les personnes présentes à partager un moment de convivialité à l'issue de la cérémonie

Mme la Présidente lève la séance à 20h10.

La présidente du Conseil communal :



Laurence Varela



Le secrétaire :



Stéphane Mermod

